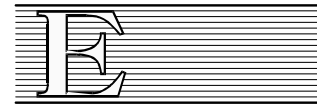




NATIONS UNIES
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/CTRCI/6/Inf.2
20 juin 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Sixième session du Comité du commerce et de la coopération
et de l'intégration régionales

13-15 octobre 2009
Addis-Abeba (Éthiopie)

AIDE-MÉMOIRE

A. INTRODUCTION

La cinquième session du Comité du commerce, de la coopération et de l'intégration régionales, créé aux termes de la résolution 827 (XXXII) de la Conférence des ministres de la CEA, s'est tenue du 8 au 10 octobre 2007 au siège de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), à Addis-Abeba (Éthiopie).

L'objet principal de la réunion était d'examiner les questions relatives aux activités de la CEA qui pourraient faire avancer le programme continental de l'Union africaine en matière de coopération économique, ainsi que la promotion du commerce à l'intérieur de l'Afrique et à l'extérieur. À cet égard, les participants ont examiné les progrès de l'intégration régionale en Afrique et la situation du commerce intra-africain. Les participants ont également examiné l'évolution du commerce international, en particulier dans le contexte des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des accords de partenariat économique avec l'Union européenne. Compte tenu de leur importance dans le programme de développement du continent, les participants ont examiné la façon dont progressaient les initiatives du NEPAD. Enfin, les participants ont passé en revue les principales activités entreprises pendant l'exercice biennal en cours et les priorités pour la période 2008-2009.

Cette année, la sixième session du Comité de l'intégration régionale se propose de se pencher sur le thème de la prise en compte de l'intégration régionale au niveau national, compte tenu de l'importance du rôle et de la responsabilité des États membres pour exécuter les engagements pris aux niveaux sous-régional et continental. La volonté politique des États membres s'agissant d'intégration doit se traduire au niveau national par des mesures et des interventions visant à donner suite aux décisions des communautés économiques régionales et de l'Union africaine. Dans ce contexte, les États membres doivent veiller à la coordination efficace des objectifs et des instruments d'intégration régionale avec l'élaboration des politiques économiques nationales ; ils doivent aussi ratifier et appliquer rapidement les décisions, les protocoles et les instruments convenus. Les États membres ont également d'autres obligations à remplir en ce qui concerne la mise en place des éléments encore manquants d'infrastructure des transports attribués à chaque pays pour constituer des réseaux physiques transfrontières, le respect de paramètres de convergence des politiques macroéconomiques et la promotion ou l'institutionnalisation du débat parlementaire et public sur l'intégration au niveau national. Telles sont quelques-unes des principales responsabilités des États membres participant à des initiatives d'intégration régionale, dont ils doivent absolument s'acquitter pour garantir la réussite de ces initiatives. Toutefois, en raison de différents obstacles, comme des problèmes de capacité ou de ressources, ces responsabilités ne sont pas toujours assumées.

Dans ce contexte, la sixième session du Comité examinera d'un point de vue critique la question de la prise en compte de l'intégration régionale au niveau national, à la lumière des expériences de certains pays et communautés économiques régionales. Ces expériences nationales et régionales, ainsi que les débats qui seront consacrés à cette question, permettront de dégager les pratiques optimales et les défis à relever et d'élaborer des recommandations appropriées afin d'améliorer l'exécution du programme d'intégration régionale de l'Afrique au niveau national. La réalisation des objectifs d'intégration régionale du continent sera ainsi nettement facilitée.

B. Questions à examiner

La sixième session du Comité du commerce et de la coopération et de l'intégration régionales examinera la question de la prise en compte de l'intégration régionale au niveau national.

Les participants examineront les progrès accomplis en matière d'intégration régionale, ainsi que l'évolution du commerce intra-africain et la facilitation du commerce ; ils donneront des orientations pour accélérer les progrès. Dans ce contexte, une table ronde de haut niveau est prévue sur le thème de l'intégration régionale en Afrique : avancement et voie à suivre. Les participants de la table ronde devraient être des ministres et des parties prenantes reconnues dans le domaine de l'intégration régionale. La CEA encourage donc les États membres et leurs ministres à faire savoir s'ils veulent participer à cette table ronde.

Les participants à la sixième session examineront également les derniers faits nouveaux dans le domaine du commerce international, notamment le programme de commerce multilatéral et les accords de partenariat économique (APE). Dans ce cadre, une présentation sera consacrée à l'avancement de l'initiative Aide pour le commerce.

La sixième session abordera également des questions statutaires, notamment le programme de travail de la CEA, actuel et à venir, dans les domaines de l'intégration régionale, des infrastructures, de la gestion des ressources naturelles et de l'appui apporté au NEPAD.

C. Participants

Les participants aux sessions du Comité sont des hauts responsables et des experts des ministères africains chargés de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de la gestion des ressources naturelles et du NEPAD, des ambassadeurs et plénipotentiaires africains basés à Addis-Abeba, des représentants de l'Union africaine, des communautés économiques régionales, de la Banque africaine de développement (BAD), des secrétariats du NEPAD et du Mécanisme d'évaluation intra-africaine et du Consortium pour la recherche économique en Afrique (CREA). Parmi les invités, figurent également des représentants des institutions partenaires, notamment des organismes des Nations Unies, de la Banque mondiale, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Union européenne.

D. Date et lieu

La sixième session du Comité du commerce et de la coopération et de l'intégration régionales se tiendra du 13 au 15 octobre 2009, au siège de la CEA à Addis-Abeba (Éthiopie).

E. Information

Les personnes ci-après peuvent être contactées pour tous renseignements complémentaires concernant la réunion.

- M. Abdalla Hamdok, Directeur de la Division du NEPAD et de l'intégration régionale, Commission économique pour l'Afrique (CEA), P.O. Box 3001, Addis-Abeba, Éthiopie. Tél.: (+251-11) 551-1525, adresse électronique: ahamdok@uneca.org

- M. Joseph Atta-Mensah, Chef de la Section de l'intégration régionale, Division du NEPAD et de l'intégration régionale, CEA, P.O. Box 3001, Addis-Abeba, Éthiopie.
Tél.: (+251-11) 544-5379, adresse électronique: jattamensah@uneca.org
- M. Daniel A. Tanoë, Économiste, Division du NEPAD et de l'intégration régionale, CEA, P.O. Box 3001, Addis-Abeba, Éthiopie.
Tél.: (+251-11) 544-3542, adresse électronique: dtanoë@uneca.org